



Compte rendu du Conseil d'administration de l'ACMV Dimanche 13 mars 2022 à 17 heures

Présents

Jacques TOMSIN
Alain ANGINARD
Annie BASTIANI
Paul BASTIANI
Régis GUILLAUMIN
Nicolas FORTIN
Gérard LUNEL

Représentés

Laurent GUILLERAULT représenté par Jacques TOMSIN

Absents

Carole HONNORAT

Ordre du jour

- Point sur l'activité au 13 mars 2022, trésorerie à ce jour, investissements en cours et projetés
- Arrêté des comptes 2021 et convocation de l'AGO
- Révision du prix des HDV et forfaits
- Convention d'hébergement
- Questions diverses

Point sur l'activité au 13 mars 2022, trésorerie à ce jour, investissements en cours et projetés

L'activité est en régression fin février par rapport N-1 169 HDV contre 206 ; les causes ne sont pas évidentes à ce stade et nous verrons quelle est la tendance dans les prochaines semaines.

La trésorerie s'établit à ce jour à 214039 euros conforme aux prévisions

Les investissements en cours ou projetés :

- Réfection des sièges des VD et VQ, coût estimé 6000 euros, en attente devis.
- Câblage et avionique du VD, 12000 à 13000 euros (problème de pénurie du matériel Garmin faible visibilité sur la date de livraison)
- Projet de peinture des HR 200, budgété 15000 euros par avion soit au total 30000 euros ; nous recherchons un prestataire en qualité, délais et prix.

Soit au total pour 2022, un total d'investissements de 49000 euros.

Arrêté des comptes 2021 et convocation de l'AGO

Les comptes 2021, bilan et compte de résultat sont établis par le comptable et présentés au CA.

Ils sont arrêtés par le conseil, qui décide de la mise en réserve de 90000 euros et de l'affectation du RNC (457 euros) dans les fonds propres.

Le conseil convoque l'AGO 2021 le dimanche 22 mai 2022 à 9h30 dans les locaux du club.

Révision du prix des HDV et forfaits, bonification en faveur des pilotes

Les prix de l'énergie et notamment des produits pétroliers évoluent fortement du fait des circonstances géopolitiques.

L'AVGAS n'échappe pas à cette évolution et il passe dans les prochains jours à 2,79 euros le litre contre 2,20 euros soit +26,8% en quelques jours.

Cette augmentation très importante sur une courte période, avec l'absence de visibilité sur la tendance et la stabilité des prix, nous contraint de revoir une nouvelle fois cette année les prix des HDV et des forfaits.

Le conseil décide à compter du 20 mars 2022 d'appliquer les prix suivants :

- **HR 200** , prix HDV à l'unité, **151 euros**, **forfait 10h 1410 euros**
- **FGLVQ**, prix HDV à l'unité, **184 euros**, **forfait 10h 1740 euros**
- **FGOVD** prix HDV à l'unité, **211 euros**, **forfait 10h 2010 euros**
- **Baptêmes 190 euros**

Compte tenu des bons résultats financiers liés, entre autres à l'activité des pilotes, le CA a décidé de mettre en place en 2022 **un système de bonification en faveur des pilotes** adhérents en 2022 doté d'une enveloppe de 10000 euros.

Le système de répartition équitable de cette somme, est fondé sur la création de valeur par les pilotes, matérialisée par les heures de vols effectuées au cours des trois dernières années.

Conditions et méthode de calcul :

- Être adhérent en 2022.
- Calcul du total des HDV réalisées par chaque pilote en 2019, 2020 et 2021.
- Répartition de l'enveloppe des 10000 euros au prorata en % du total des heures sur les trois années.
- Versement sur le compte pilote de la somme correspondante qui ne sera pas remboursable pour quelque cause que ce soit, cette opération étant destinée à encourager le développement des HDV.

Pour mémoire, rappel du fonctionnement des forfaits :

Par nature les forfaits ne sont pas remboursables, sauf dans les cas, de la perte du médical ou du décès du pilote.

Toutefois ils sont transférables à un autre pilote adhérent du club.

Le solde du compte hors forfait est en revanche remboursable.

Convention d'hébergement

Ce dossier sera traité lors d'une prochaine séance du CA

Questions diverses

- Journées portes ouvertes FFA les 14 et 15 mai 2022

Le club décide d'y participer, Alain Angignard proposera une organisation.

- Participation au « programme fédéral et licence initiation au pilotage »

Le club décide de participer à ce programme malgré le doute de certains sur son efficacité, notamment la conscience que devenir pilote est plus complexe qu'il n'y paraît et qu'il faut s'investir sur la durée, en temps, motivation et financièrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est clôturée à 19 heures

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§